|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ARMOIRIE jpegMINISTERE DU BUDGET  ET DU PORTEFEUILLE DE L’ETAT  ------------------ |  | REPUBLIQUE DE COTE D’IVOIRE  Union – Discipline – Travail  ---------------------- |
| DIRECTION GENERALE  DES MARCHES PUBLICS  ------------------- |  |  |
| **DIRECTION REGIONALE DU DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO, DU BELIER, DU N’ZI, DU MORONOU ET DE L’IFFOU**  ------------------- |  | Yamoussoukro, le |

N° :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/2022/MBPE/DGMP/DR-DAYBNMI/00

**RAPPORT D’ACTIVITES DE LA DIRETION REGIONALE DES MARCHES PUBLICS DU DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO, DU BELIER, DU N’ZI, DU MORONOU ET DE L’IFFOU**

L’année 2021 a été marquée par deux événements majeurs. Au plan national, il y a eu les élections législatives et sénatoriales.

Au niveau sectoriel, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l’Etat a, sur propositions du Directeur Général des Marchés Publics, procédé à un mouvement général des Directeurs Régionaux des Marchés Publics.

Dans ce cadre, Monsieur N’DRY Kouamé Norbert, précédemment Chef de la Cellule de gestion des opérations de passation des marchés publics du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), a été nommé Directeur Régional du District autonome de Yamoussoukro, du Bélier, du N’Zi, du Moronou et de l’Iffou, en remplacement de Monsieur ADINGRA Allah Hervé. Ce dernier a été muté à la Direction Régionale de l’Indénié Djuablin, du Gontougo et du Boukani, en qualité de Directeur Régional.

C’est dans ce contexte que le présent rapport d’activités, qui s’articule autour des points ci-après, est présenté :

* présentation de la Direction Régionale ;
* bilan des activités 2021 ;
* programme d’activités 2022.

1. **PRESENTATION DE LA DIRECTION REGIONALE**

**I.1. Historique**

Créée par l’arrêté n°058 du 11 avril 2002 portant nomination de Directeurs Régionaux à la Direction des Marchés Publics, la Direction Régionale du District autonome de Yamoussoukro, du Bélier, du N’Zi, du Moronou et de l’Iffou, a vu succédé à sa tête, quatre (04) Directeurs Régionaux. Il s’agit de :

* 2002 à 2009, Monsieur COULIBALY Non Karna, Administrateur des Services Financiers ;
* 2009 à 2012, Monsieur ADINGRA Allah Hervé Désiré, Ingénieur des Travaux Publics ;
* 2012 à 2017, Madame ASSI née Assi Koko Célestine, Administrateur des Services Financiers ;
* 2017 à 21 juillet 2021, Monsieur ADINGRA Allah Hervé Désiré, Ingénieur des Travaux Publics et ;
* depuis le 22 juillet 2021, Monsieur N’DRY Kouamé Norbert, Ingénieur en Chef des Travaux Publics.

**I.2. Etendue et missions**

La Direction Régionale exerce ses missions, conformément à l’arrêté n°004/MBPE/DGMP du 19 janvier 2021 portant organisation de la Direction Générale des Marchés Publics, auprès des assujettis au Code des marchés publics dans les Districts et Régions ci-après :

* le District autonome de Yamoussoukro, avec pour siège à Yamoussoukro ;
* le District des Lacs, avec pour siège à Dimbokro ;
* la Région du Bélier, avec pour siège à Toumodi ;
* la Région du N’Zi, avec siège à Dimbokro ;
* la Région du Moronou, avec siège à Bongouanou ;
* la Région de l’Iffou, avec siège à Daoukro.

Le tableau ci-après donne le détail des assujettis au Code des marchés publics dans la zone de compétence de la Direction Régionale du District Autonome de Yamoussoukro, du Bélier, du N’Zi, du Moronou et de l’Iffou (DR-DAYBNMI).

**Tableau récapitulatif des assujettis au Code des marchés publics de la zone de compétence de la DR-DAYBNMI**

|  |  |
| --- | --- |
| **District/Régions** | **Structures** |
| **Le District Autonome de Yamoussoukro** | * SENAT * Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) |
| * District Autonome de Yamoussoukro * Commune de Yamoussoukro * Commune d’Attiégouakro |
| * Sodertour-Lacs * Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) * Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) |
| * Projet de Pôle Agro-Industriel dans la région du Bélier (2PAI-Bélier) * Projet Centre d’Excellence Africain (CEA) * Programme Intégré de Développement et d’Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) |
| * Administrations déconcentrées du District Autonome de Yamoussoukro |
| **Le Bélier** | * Conseil Régional du Bélier * Commune de Didiévi * Commune de Djékanou * Commune de Kokoumbo * Commune de Tiébissou * Commune de Tié-N’Diékro * Commune de Toumodi * Services déconcentrés dans la région |
| **Le N’Zi** | * District des Lacs (Dimbokro) * Conseil Régional du N’Zi * Commune de Bocanda * Commune de Dimbokro * Commune de Kouassi Kouassikro * Services déconcentrés dans la région |
| **Le Moronou** | * Conseil Régional du Moronou * Commune d’Anoumaba * Commune d’Arrah * Commune de Boungouanou * Commune de M’Batto * Commune de Tiémélékro * Services déconcentrés dans la région |
| **L’Iffou** | * Conseil Régional de l’Iffou * Commune de Daoukro * Commune d’Ettrokro * Commune de M’Bahiakro * Commune de Ouellé * Commune de Prikro * Services déconcentrés dans la région |

Les missions de la Direction Régionale concernent essentiellement, le contrôle de la régularité des procédures de passation des marchés publics, l’assistance technique et juridique des assujettis, ainsi que la formation et la sensibilisation des acheteurs publics.

**I.3. Ressources**

Pour l’atteinte de ses objectifs, la Direction Régionale dispose de ressources humaine, matérielle et financière.

*I.3.1. Ressources humaines*

Au 31 décembre 2021, le personnel de la Direction Régionale s’établit comme suit :

* un Directeur Régional, Ingénieur en Chef des TP ;
* cinq chargés d’études :
  + un Administrateur Civil ;
  + trois Attachés des Finances ;
  + un Ingénieur des TP ;
* une Secrétaire de Direction ;
* un Agent Spécialisé des TP, option Chauffeur ;
* un Agent sous contrat chargé de l’entretien des locaux.

Ce personnel semble être approprié pour la mise en œuvre des missions assignées à la Direction Régionale. Cependant, la mise à disposition d’au moins un agent d’appui en charge des opérations dans le SIGMAP s’avèrerait nécessaire, pour améliorer le traitement des marchés dans cet outil. Ci-dessous, l’organigramme de la Direction Régionale.

*I.3.2. Ressources matérielles*

La Direction Régionale des Marchés Publics est installée au premier étage de la Préfecture de Région à Yamoussoukro. Elle dispose de cinq (05) bureaux et d’une salle de conférences.

En matière de bureautique, la Direction Régionale dispose de :

* sept (7) ordinateurs de bureau ;
* un (1) ordinateur portable ;
* six (6) imprimantes dont deux (2) multifonction (imprimante, copieur, scanner) ;
* un (1) copieur imprimante.

En matière de moyen de communication, la Direction Régionale dispose de :

* trois (3) lignes téléphoniques dont une à accès national ;
* une (1) connexion internet instable à faible débit, fournie par la SNDI ;
* une (1) connexion wifi (flybox 4G+, fourni dans le cadre du télétravail COVID 19 oblige).

Au titre des moyens de mobilité, la Direction Régionale dispose de :

* un (1) véhicule 4x4 de marque Toyota Fortuner, don de l’Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) en 2013. Il est dans état moyen ;
* un (1) véhicule de type pick-up double de marque Toyota Hilux de 2017. Il est en très bon état. Il est mieux adapté aux pistes et chaussées en très mauvais état.

*I.3.3. Ressources financières*

Le budget de la Direction Régionale, au titre de l’année 2021, s’établit à :

* 20.934.051 FCFA au titre des biens et services pour le fonctionnement de la Direction Régionale ;
* 2.820.000 FCFA au titre des charges de personnel.

Soit un total de 23.754.051 FCFA.

Au regard de la vétusté des équipements, notamment les mobiliers de bureau le matériel informatique et l’entretien et la réparation des véhicules, ce budget demeure insuffisant.

1. **BILAN DES ACTIVITES**

Les objectifs visés, dès la prise de service du nouveau Directeur Régional, courant juillet 2021, étaient de deux ordres. Il s’agit de :

* l’organisation d’une tournée de prise de contact avec les principaux assujettis au Code des marchés publics de la zone de compétence de la Direction Régionale ;
* la poursuite des opérations de passation de marchés, conformément aux différentes planifications faites par les assujettis.

**II.1. Prise de contact avec les assujettis de la Région**

Dès notre prise de service, nous avons organisé une tournée de prise de contact avec les principaux assujettis au Code des marchés publics de la Région. Ainsi, les Collectivités, services déconcentrés et projets ci-après ont-ils été visités :

* Conseil Régional de l’Iffou ;
* Conseil Régional du Moronou ;
* Conseil Régional du N’Zi ;
* Conseil Régional du Bélier ;
* Mairie de Yamoussoukro ;
* Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) ;
* Sodertour des Lacs ;
* Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT) ;
* Projet de Pôle Agro-Industriel dans la Région du Bélier (2PAI-Bélier).

Au cours de ces visites qui se sont tenues sur deux semaines, après les civilités d’usage, le Directeur Régional a rassuré les Responsables des assujettis visités et leur a demandé de mettre un point d’honneur à l’application effective des textes en vigueur, notamment l’Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics et ses textes d’application.

**II.2. Passation des marchés**

*II.2.1. Planification des lignes à marchés*

Les autorités contractantes attendues sont essentiellement, le Sénat, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels (CNRCT), le District des Lacs, le projet 2PAI-Bélier, le projet Centre d’Excellence Africain (CEA), le projet PIDACC/BN, la société d’Etat SODERTOUR-LACS, l’établissement public national INP-HB et les collectivités décentralisées notamment, le District autonome de Yamoussoukro, les quatre (04) Conseils Régionaux (Bélier, N’Zi, Moronou et Iffou), ainsi que les vingt et une communes de plein exercice. Ces structures n’étant pas connectées au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), leur budget ainsi que les plans de passation des marchés (PPM) y relatifs, sont pris en charge dans cet outil par la Direction Régionale.

Au terme de cet exercice, le nombre de lignes soumises aux procédures classiques, au titre de l’année 2021, s’élève à **198** contre **117** en 2020 ; soit une hausse de **69,23%**. Ces lignes ont généré **224** opérations de passation de marché, pour un coût estimatif global de **16 877 407 000 FCFA.**

Par ailleurs, les plans simplifiés de passation des marchés des services déconcentrés de la zones de compétence de la Direction Régionale étaient également attendus, conformément à l’article 20 de l’Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics.

*II.2.2. Passation des marchés en chiffre*

Au 31 décembre 2021, le montant des marchés attribués se chiffre à **15 451 316 069** **FCFA**, contre **10 472 099 122 FCFA** en 2020 ; soit une hausse de **47,55%.**

La mise en concurrence a permis de réaliser un gain de **1 426 090 931 FCFA,** soit **8,45%** du coût estimatif global des opérations. Ce taux est sensiblement égal à celui réalisé en 2020 qui est de **8.2%.** Cette tendance relativement stationnaire est le résultat des efforts consentis par les soumissionnaires dans la préparation de leurs offres sur la base d’éléments objectifs et fiables en matière de prix.

Les résultats globaux sont en annexe de ce rapport.

**II.3. Suivi de l’exécution des marchés**

*II.3.1. Passation d’avenants aux marchés en cours*

Au 31 décembre 2021, seize (16) demandes d’avenants ont été instruites par la Direction Régionale et autorisées par l’autorité compétente.

*II.3.2. Résiliation de marchés*

Au 31 décembre 2021, vingt (20) requêtes de demande de résiliation ont été enregistrées par la Direction Régionale.

A cette date huit (8) dossiers ont été conduits à terme avec la signature d’un arrêté ou d’une décision de résiliation. Six (6) ont fait l’objet de suspension en attendant des informations complémentaires. Dans ce cadre, ceux-ci ont été retournés aux requérants.

Toutefois, il est à noter qu’au 31 décembre 2021, six (6) dossiers de résiliation étaient en cours de traitement.

1. **PROGRAMME D’ACTIVITES 2022**

Au titre de l’année 2022, compte tenu du nombre élevé de demandes de résiliation de marchés, nous procéderons à :

* la revue du portefeuille des marchés en vue d’apprécier les difficultés liées à l’exécution des marchés des collectivités territoriales de la zone de compétence de la Direction Régionale ;
* la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs locaux pour la bonne maîtrise des procédures de passation et d’exécution des marchés publics ;
* la réalisation d’au moins 80% des opérations de passation des marchés au plus tard fin août.